

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



DU MONDE AU VILLAGE...

Partenaires



La Ligue Bourgogne-Franche-Comté et son District de l'Yonne de Football organisaient le samedi 18 mai leur *Village Coupe du Monde 2019* à AUXERRE.

Partenaires



Page 10

« Le District, c'est VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 8
Actualités	Pages 9 à 12
Procès-Verbaux	Pages 13 à 23



INFORMATIONS



FIFA WOMEN'S
WORLD CUP
FRANCE 2019™

7 june - 7 july



SOUTENEZ L'ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE !

Afin d'encourager l'Équipe de France Féminine et de l'aider à atteindre le meilleur des résultats, la FFF invite chaque ligue, chaque district, chaque club, chaque licencié, chaque pratiquant, chaque bénévole, chaque dirigeant, chaque supporter, chaque français, à se joindre au mouvement de soutien à l'Équipe de France Féminine :

Le mouvement
« *Fiers d'être Bleues* »

Pour cela, n'hésitez pas à partager dès aujourd'hui votre soutien avec les [vidéos](#) ou visuels en utilisant [#fiersdetrebleues](#) [@equipedefrance](#).



Pour vous permettre de soutenir au mieux les Bleues, la FFF met une nouvelle fois à disposition de votre district, mais aussi des ligues et des clubs [plateforme en ligne](#) sur laquelle vous pourrez télécharger librement des posters et des jeux. Elle continuera à être enrichie jusqu'au début de la compétition.

Pour recevoir des accessoires / goodies pour décorer vos infrastructures, il vous suffit de vous inscrire **avant le 22 avril** sur la plateforme en ligne à l'aide **d'un code unique** que vous allez recevoir prochainement.

Ligue du Football Amateur

3637 CLUBS « FIERS D'ÊTRE BLEUES »

Plus de 3 600 clubs se sont inscrits à Fiers d'Être Bleues, le dispositif de la Fédération Française de Football de soutien à l'Équipe de France féminine pour la Coupe du monde 2019.

À moins d'un mois du coup d'envoi de la Coupe du monde féminine de la FIFA, France 2019 (du 7 juin au 7 juillet), les clubs amateurs se mobilisent pour soutenir l'Équipe de France féminine en vue de ce grand rendez-vous. 3 637 d'entre eux ont rejoint le dispositif « [Fiers d'Être Bleues](#) » lancé par la FFF le 11 mars dernier. Ce nombre témoigne de l'engouement du football amateur en faveur des Bleues et de l'ensemble des sélections nationales tricolores.

[La plateforme » Fiers d'Être Bleues »](#)

Les clubs inscrits recevront prochainement leur kit de décoration aux couleurs de l'Équipe de France féminine. Pour tous les autres, des jeux et des posters sont disponibles en téléchargement dans l'espace « [jeux et animations](#) ».

Les encouragements aux Bleues peuvent également se partager sur les réseaux sociaux via [le#fiersdetrebleues@equipedefrance](#)

EVENEMENT LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

EN PARTENARIAT AVEC LE DISTRICT DE L'YONNE ET LE CLUB DE L'ES APPOIGNY

MUNDIALITO

SAMEDI 25 MAI 2019 / DE 14H00 A 17H00

STADE MAURICE LAGUILLAUMIE - APPOIGNY

**UNE EQUIPE FEMININE
U6F A U13F
PRETE A JOUER**

**UNE EQUIPE
INTERGENERATIONNELLE
REPRESENTEE**

**UN PARENT OU
UN(E) DIRIGEANT(E)
VENU POUR SE FORMER**

DES DOTATIONS POUR VOUS RECOMPENSER

INFORMATIONS SUR LBFC.FFF.FR



LE MUNDIALITO APPROCHE !



Le « Mundialito », évènement d'exception sur notre territoire icaunais, sera au cœur de notre football le samedi 25 mai 2019 ! Organisé avec la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté, ce grand rassemblement sera l'occasion de mettre en avant la pratique féminine, sous tous ses angles.

Joueuses, dirigeantes, arbitres, quoi de mieux qu'une belle tournée, en cette année de Coupe du Monde Féminine – qui plus est organisée en France – pour vous mettre en lumière ?

Le « Mundialito » est organisé pour les jeunes filles et femmes du football avec un focus particulier à l'égard des U6F à U13F. L'enjeu de cet évènement est de fédérer le plus grand nombre autour de la Coupe du Monde, divertir par de nombreuses activités footballistiques et récompenser les clubs particulièrement actifs dans le développement de la pratique féminine.

Les jeunes joueuses U6F à U12F (licenciée ou non) pourront s'adonner à leur activité sportive préférée au cours d'un tournoi organisé sous la forme d'un Festi-Foot. Des matchs qu'elles auront l'honneur de disputer vêtues aux couleurs d'une équipe qualifiée pour l'évènement mondial de cette fin de saison : la Coupe du Monde 2019.

Des formations Dirigeant(e)s seront également proposées pour permettre aux parents et dirigeant(e)s le souhaitant, de franchir enfin le pas et d'œuvrer pour la cause du football. Pour compléter ce programme particulièrement riche, des actions de football intergénérationnel, des stands Programme Educatif Fédéral, Arbitrage et Féminisation seront au cœur de l'activité.

Récompenser les clubs

La mise en place de ce Mundialito est un moment important pour mettre en avant tout le travail réalisé par les clubs icaunais auprès du Football Féminin. A cette occasion, ces derniers participant à cette journée seront récompensés par de nombreuses dotations (Paire de minibus, ballons...).

[Dossier de présentation - Fiche d'inscription](#)

MESDAMES, REIMS VOUS ATTEND !



Organisée par la Commission Régionale de Féminisation, une journée dédiée aux Femmes Bénévoles permettra à 70 licenciées impliquées dans la vie de nos clubs Burgo-Comtois d'assister à la rencontre entre la Jamaïque et l'Italie, comptant pour la Coupe du Monde 2019 (ndlr : vendredi 14 Juin à Reims).

Cette belle initiative de la C.R Féminisation sera l'occasion de récompenser bon nombre de féminines qui œuvrent quotidiennement au fonctionnement de nos clubs de football présents sur notre territoire régional (ndlr : prise en charge du transport en bus par la C.R. Féminisation). Pour participer à cette opération, chaque club devra proposer une bénévole méritante* en envoyant un mail à Edwige Douheret (edouheret@lbf.fff.fr) avant le lundi 20 Mai 2019. Un tirage au sort sera ensuite organisé sur l'une des étapes du VILLAGE CDM 2019 pour établir la liste des 70 Bénévoles retenues.

(* Le Club devra s'assurer que cette Bénévole accepte d'assister à ce match entre la Jamaïque et l'Italie organisé à Reims le vendredi 14 Juin prochain.

OPÉRATION 2^{ÈME} ÉTOILE

MESSAGE À L'ATTENTION DES CLUBS

Nous vous l'annonçons depuis plusieurs mois, la FFF lance ces jours-ci l'opération clubs 2^{ème} étoile.

Vous étiez le 15 février dernier, destinataires d'un mail sécurisé sur votre messagerie officielle, vous indiquant la marche à suivre pour accéder à la plateforme <https://footamateur.fff.fr/> via un lien personnalisé. Vous avez également la possibilité de vous identifier directement sur cette plateforme, un mail



sécurisé vous étant retourné sur votre messagerie officielle avec le même lien personnalisé. Vous pourrez ainsi découvrir sur votre espace personnel les bons « dotation » auxquels vous avez droit.

Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, vous aurez alors à sélectionner vos kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » que vous devrez par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant moins de 100 licenciés ou clubs spécifiques futsal (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13 : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant au moins 10 filles licenciées de U6 à U13 : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts à l'échelle nationale.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter (au même titre que les clubs) les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

L'Assemblée du District de l'Yonne se tiendra le samedi 29 juin à Fleury la Vallée.



Les vœux des clubs concernant les modifications réglementaires doivent être envoyés par envoi recommandé ou par l'adresse officielle du club avec identification du signataire (nom - prénom et fonction) au District de l'Yonne de Football au plus tard le 7 juin 2019 afin de pouvoir être présentés à l'Assemblée Générale.

Extrait de l'article 12.5.6 des statuts du district de l'Yonne de Football

Pour les besoins du présent article :

- ✚ les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération
- ✚ les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de club de Ligue

Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue. L'Assemblée Générale du District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.

En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale du District afin de compléter la délégation. Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci-après.

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale du District.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, sont remplies. Le refus de candidature doit être motivé. L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin pluri-nominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue.

La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'assemblée générale de la Ligue.

Ce mandat est valable pour toutes les Assemblées Générales de la Ligue de la saison.

MY COACH BY FFF À VOTRE SERVICE



Lancée cette saison par la Fédération Française de Football, la plateforme My Coach by FFF est ouverte à tous dirigeants et éducateurs licenciés. Elle se double d'une application mobile.

Depuis le 1er juillet dernier, les dirigeants et éducateurs licenciés à la FFF ont accès gratuitement à My Coach by FFF, un outil unique qui les assiste au quotidien dans la gestion de leur équipe et met à leur disposition des procédés d'entraînements établis directement par la DTN.

Cette application est synchronisée avec le système d'information fédéral. Le responsable d'équipe peut ainsi retrouver automatiquement toutes ses données : effectif, calendrier, résultats et toutes les informations issues de la feuille de match informatisée.

La plateforme numérique s'accompagne d'une application mobile, disponible sur [Android](#) et [iOS](#)

Mode d'emploi

Pour accéder à My Coach by FFF, il faut :

- ✚ être éducateur ou dirigeant,
- ✚ avoir une licence valide pour la saison en cours
- ✚ posséder un compte FFF ([cliquer ici](#) pour en créer un),
- ✚ se rendre sur [son espace FFF](#).

[Vidéo support](#)

FUTSAL : JACAM EN FINALE !

Les élèves du lycée Jacques Amyot d'Auxerre, accompagnés de Monsieur Nicolas BOUVEAU, leur professeur, ont participé le jeudi 16 mai à la finale nationale futsal des lycées.

Une finale juniors des Championnats de France UNSS qui s'est déroulée à AUCH dans le Gers, opposant les Auxerrois de « Jacam » à ceux d'Argenteuil. Un match captivant auquel les élèves Icaunais se sont inclinés 5-4 aux tirs aux buts...



Matches de poule
JACAM 6 – 0 ÉPINAL
JACAM 4 – 2 Argenteuil

1/4 finale
JACAM 5 – 5 ROUBAIX
(8-7 *aux TAB*)

1/2 finale
JACAM 6 – 5SEGRÉ

Finale
JACAM 5 – 5 ARGENTEUIL 5-5
(Défaite 4-5 *aux TAB*)

Bravo à cette équipe pour leur beau parcours !



La Ligue Bourgogne-Franche-Comté et son District de l'Yonne de Football organisaient le samedi 18 mai leur *Village Coupe du Monde 2019* à AUXERRE.

La ligue a entamé sa tournée du **Village Coupe du Monde** il y a un mois à Châlon et s'est arrêtée samedi dernier à Auxerre pour le plus grand bonheur des icaunais. A l'aube de la Coupe du Monde Féminine qui débutera dans moins de 3 semaines, les bénévoles et salariés se sont réunis au petit matin afin d'installer des ateliers, tous plus ludiques les uns que les autres, qui auront attirés bon nombre de visiteurs et amusés petits et grands. Tout y était : emplacement magnifique, soleil, bonne humeur, rires, récompenses... Et même Messieurs Guy FERREZ, Maire d'Auxerre et Yves BIRON, adjoint chargé des sports ! L'incontournable Parc de l'Arbre Sec a une fois de plus séduit ses promeneurs avec des structures gonflables installées sur sa pelouse. Au beau milieu de celles-ci se trouvaient également trois stands : celui de l'arbitrage, tenu par Jacques BADET, CTRA et Stéphane MOREL, Président de la CDA ; celui de la féminisation, encadré par les membres des commissions régionales et départementales puis l'atelier P.E.F (Programme Éducatif Fédéral), régit toute la journée par Armelle COURTOIS, dirigeante de l'ASF Courson.

Le District de l'Yonne remercie les personnes ayant contribué à cette merveilleuse journée.

Retrouvez l'intégralité des photos de la journée sur le site officiel du DYF.



LE DISTRICT DE L'YONNE ET SES CLUBS FERONT DES HEUREUX...



La commission technique du District de l'Yonne de Football a organisé le samedi 4 mai dernier son traditionnel plateau de solidarité, lors du rendez-vous hebdomadaire des U6/U7.

Plateau ayant pour but de récolter jouets, fournitures scolaires et vêtements... Une action menée avec brio par la majorité des clubs icaunais des secteurs Auxerrois, Avallonnais, Migennois, Puisaye et Tonnerrois... ils ont pu recueillir de nombreux sacs de vêtements pour bébés et enfants ; cartons de jouets et peluches, que le Président des Restaurants du Cœur, Alain SAUVIONT, a réceptionné à Appoigny. « *Nous les redistribuerons à Noël* » a fait part le président, touché par tant de solidarité. Une belle initiative de Guillaume PERLIN, Éducateur Sportif, accompagné de Bruno et Dominique BILLOTTE et de Dominique AMARAL, trésorier du District de l'Yonne de Football.

Remerciements aux parents qui, par le biais des clubs puis du district, feront le bonheur de nombreux enfants.

Réunion du lundi 6 mai 2019

Présidence : Mme Florence BRUNET

Présents : Mmes Catherine BOLLÉA, Christine CHÉRY FLOCH, Isabelle FREVILLEZ, Véronique MAISON, Nathalie VILAIN, Adeline VERGLAS, MM. Dany MOINE,

Invités : MM Bruno BILLOTTE, Stéphane MOREL, Sébastien VILAIN

Absents excusés : Mmes Héloïse PICARD, Magali ROBERT, MM. Christophe CAILLIET, Aurélie CHATON, Jean MOUREY.

En préambule, la Présidente de la Commission Départementale de Féminisation annonce la démission de Mme Christine AMADO.

La Commission de Féminisation et le Comité de Direction la remercie pour les services rendus au sein du District de l'Yonne de Football.

1. Challenge Féminisation

Il a été mis en place afin de récompenser par des places pour un match de la Coupe du monde, le club qui fait le plus la promotion du foot féminin.

Christophe et Florence ont décidé de récompenser les 11 premiers clubs qui ont participé activement tout au long de l'année pour ce challenge. Un mail sera envoyé aux clubs afin de les inviter à la remise des récompenses qui est prévue, dans les locaux du District de l'Yonne, le jeudi 9 mai.

2. Village Coupe du Monde 2019

En cette année de Coupe du Monde Féminine disputée sur notre territoire national, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté va dynamiser notre football régional en organisant une grande tournée événementielle baptisée « Village Coupe du Monde 2019 » ! La Ligue, ses Districts et de nombreux clubs supports, mobiliseront leurs troupes pour faire vivre le territoire et animer ce village Coupe du Monde 2019 qui proposera, à toutes et tous, une multitude d'activités ludiques et conviviales (un terrain de Foot à 5, une arène de Foot Street, des stands de tir de précision / de puissance ect...). Cette manifestation aura lieu le samedi 18 mai au Parc de l'Arbre Sec.

La Présidente fait le point sur l'organisation de cette manifestation.

Un planning nominatif retraçant la répartition sur les différents ateliers, sera établi après avoir eu confirmation définitive de la disponibilité des bénévoles.

3. Mundialito le samedi 25 mai 2019

Le Mundialito sera au cœur de notre football régional. Organisé par la Ligue, ses districts et des clubs supports, ce grand rassemblement sera l'occasion de mettre en avant la pratique féminine, sous tous ses angles. L'enjeu est celui pour qui saura fédérer le plus grand nombre autour de la Coupe du Monde, divertir par de nombreuses activités footballistiques et récompenser les clubs particulièrement actifs dans le développement de la pratique féminine. Cette manifestation aura lieu le samedi 25 mai au stade d'Appoigny.

La Présidente fait le point sur l'organisation de cette manifestation.

Séance levée : 21 heures

Prochaine réunion : 27 mai 2019 à 19H30

La Présidente de la Commission

Florence BRUNET

La secrétaire de la Commission

Catherine BOLLÉA

Auxerre le 22 mai 2019

COMMISSION SPORTIVE

Présents : MM Barrault - Batréau – Rollin – Schminke

Excusé : Mr Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 17 h 00.

4. Réclamations

Match 53039.1 du 08.05.19 Paron FC 2 – Neuvy Sautour Coupe Prével

Réserve d'avant match du club de Neuvy Sautour sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de Paron FC 2 présentant plus de 3 joueurs susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note du courriel du club de Neuvy Sautour en date du 09.05.19 – confirmation de réserve et précisant que la réserve a bien été inscrite avant match,
- attendu que la réserve n'apparaît pas sur la FMI,
- prend note du rapport de l'arbitre de la rencontre, Mr Ben Amar, en date du 20.05.19,
- attendu que l'arbitre précise bien que la réserve a été posée avant le match,
- attendu que l'arbitre dans son rapport confirme la rédaction de la réserve d'avant match : réserve sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de Paron FC 2 présentant plus de 3 joueurs susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure,
- dit la réserve d'avant match de Neuvy Sautour recevable sur la forme,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Neuvy Sautour de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application du règlement des coupes seniors – article 2 – saison 2018/2019,
- après vérification des feuilles de match de l'équipe de Paron FC 1 en Régional 1,
- attendu qu'un seul joueur a participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure de Paron FC,
- dit la réserve d'avant match de Neuvy Sautour non fondée,
- confirme le résultat : Paron FC 2 = 5 / Neuvy Sautour = 3,
- dit l'équipe de Paron FC 2 qualifiée pour le prochain tour de Coupe Prével.

Mr Schminke n'a pas pris part à la délibération.

Match 52461.2 du 18.05.19 GJ Sens Football 3 – St Clément Onze U15 départemental 2 gr A

Réserve d'avant match du club de St Clément Onze sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Sens pour le motif suivant : des joueurs du club de Sens sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note du courriel du club de St Clément Onze en date du 18.05.19 - confirmation de la réserve,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de St Clément Onze de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application des articles 142, 186 et 167 des R.G,
- dit la réserve d'avant match du club de St Clément Onze recevable en la forme,
- attendu que l'équipe du GJ Sens Football 2 n'a pas joué le 18 mai 2019 et que son dernier match effectué est en date du 11 mai 2019,
- après vérification de la feuille de match U15 départemental 2 gr A 52458.1 du 11.05.19 St Denis Les Sens – GJ Sens Football 2,
- attendu que 5 joueurs ont participé à la rencontre du 11 mai en équipe GJ Sens football 2 : Oger Mathis, Le Lay Yannis, Dachour Ammin, Essafiani Anas et James Gimsy,
- dit la réserve d'avant match du club de St Clément Onze fondée,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de GJ Sens Football 3 au bénéfice de l'équipe de Sens Clément Onze,
- score : GJ Sens Football 3 = 0 but, - 1 pt / St Clément Onze = 3 buts, 3 pts,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de GJ Sens Football de la somme de 32 € pour en créditer le compte du club de St Clément Onze.

5. Matches non joués

Match 51004.2 du 19.05.19 Sens Jeunesse 2 – Sens FC 3 Départemental 4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des courriels de l'arbitre de la rencontre, Mr Collet, en date du 20.05.19 et du club de Sens Jeunesse en date du 21.05.19,
- attendu que l'équipe de Sens Jeunesse 2 était incomplète au coup d'envoi (6 joueurs),
- en application de l'article 159 des R.G.,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens Jeunesse 2 au bénéfice de l'équipe de Sens FC 3,
- score : Sens Jeunesse 2 = 0 but, - 1pt / Sens FC 3 = 3 buts, 3 pts.

Match 52817.2 du 19.05.19 Sergines – St Denis Les Sens Départemental 2 féminin à 8

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du rapport de l'arbitre, Mme Voisin,
- attendu que le match n'a pas eu lieu pour terrain non conforme,
- donne ce match à jouer le 2 juin 2019, date impérative.

Match 52491.1 du 18.05.19 Aillant – Héry/Gurgy U15 départemental 2 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1^{er} juin 2019.

6. Forfaits

Match 52801.2 du 19.05.19 Avallon Vauban FC/Semur.Epoisses – Malay Le Grand Départemental 1 féminin à 8

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club de Malay Le Grand en date du 16.05.19,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Malay Le Grand au bénéfice de l'équipe d'Avallon Vauban FC/Semur.Epoisses,
- score : Avallon Vauban FC/Semur.Epoisses = 3 buts, 3 pts – Malay Le Grand = 0 but – 1 pt,
- amende 30 € au club de Malay Le Grand.

Match 52490.1 du 18.05.19 Serein AS/Varenes – Migennes/Cheny U15 départemental 2 gr B

La commission, vu le courriel du club de Migennes en date du 17.05.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Migennes,
- score : Serein AS/Varenes = 3 buts, 3 pts – Migennes/Cheny = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Migennes (forfait déclaré).

7. Changements dates, horaires, terrains

Match 50129.2 du 02.06.19 Charny – Migennes 2 Départemental 2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de Charny a fait forfait au match aller le 16 décembre 2018,
- en application de l'article 19 – forfait – règlement championnat seniors 2018/2019,
- vu le PV de la commission sportive du 19 décembre 2018,
- confirme l'inversion du match retour et donne ce match à jouer le 2 juin 2019 à 15 h 00 sur les installations de Migennes.

Match 50194.2 du 02.06.19 Avallon CO 3 – UF Tonnerrois Départemental 2 gr B

Demande d'avancement de match du club d'Avallon CO en date du 19.05.19.

La commission, sans l'accord du club adverse,

- attendu que la date du 2 juin 2019 est la dernière journée de ce championnat,
- en application de l'article 9 – calendrier du règlement championnat seniors,
- maintient ce match à sa date initiale, soit le 2 juin 2019

Match 50391.2 du 02.06.19 Asquins – Varennes 2 départemental 3 gr C

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 juin 2019 à 15 h 00 sur les installations d'Asquins.

Match 50817.2 du 02.06.19 Arcy Sur Cure – Tanlay Départemental 4 gr D

Demande d'avancement de match du club d'Arcy Sur Cure en date du 20.05.19.

La commission,

- attendu que la date du 2 juin 2019 est la dernière journée de ce championnat,
- en application de l'article 9 – calendrier du règlement championnat seniors,
- maintient ce match à sa date initiale, soit le 2 juin 2019 à 15 h 00.

Match 50820.2 du 02.06.19 Asquins 2 – Etivey Départemental 4 gr D

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club d'Asquins en date du 17.05.19,
- prend note du courriel du club d'Etivey en date du 21.05.19,
- attendu que l'équipe d'Asquins 2 a fait forfait au match aller le 7 avril 2019,
- en application de l'article 19 – forfait – règlement du championnat seniors 201/2019,
- vu le PV de la commission sportive en date du 10 avril 2019,
- donne match retour à jouer le 2 juin 2019 à 15 h 00 sur les installations d'Etivey.

Match 52805.2 du 26.05.19 Serein AS/Varennes – Avallon Vauban FC/Semur.Epoisses Départemental 1 féminin à 8

Courriel du club de Serein AS en date du 20.05.19 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 26 mai 2019 à 10 h 00 sur les installations de Varennes.

Match 52819.2 du 26.05.19 Vergigny – St Denis Les Sens Départemental 2 féminin à 8

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 16.05.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de Vergigny a fait forfait au match aller le 7 avril 2019,
- en application du règlement football féminin – annuaire district
 - a) CHAMPIONNAT FOOT REDUIT A 8 RESERVE AUX EQUIPES SENIORS : « Le règlement appliqué sera identique à celui appliqué pour les seniors garçons, hormis quelques changements »
- en application de l'article 19 – forfait – règlement championnat seniors 2018/2019,
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 26 mai 2019 à 10 h 00 sur les installations de St Denis Les Sens.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 52984.1 du 25.05.19 St Georges – Toucy/Diges.Pourrain U18 Départemental 2

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 25 mai 2019 à 14 h 00.

Match 52493.1 du 25.05.19 Héry/Gurgy – Cerisiers/Malay Le Grand U15 départemental 2 gr B

La commission donne ce match à jouer le 25 mai 2019 à 16 h 00 sur les installations de Gurgy.

Match 52522.1 du 25.05.19 Diges.Pourrain/Toucy – Avallon Vauban FC/CO U15 Départemental 2 gr C

La commission donne ce match à jouer le 25 mai 2019 à 15 h 00 sur les installations de Toucy.

8. Feuilles de matchs informatisées

Match 50875.2 du 19.05.19 St Georges – Toucy Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et les pièces au dossier,

- attendu que la FMI n'a pas pu être clôturée par l'arbitre,
- en attente de la réception de la feuille de match papier.

Match 50183.2 du 05.05.19 Champlost – UF Tonnerrois Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- attendu que la FMI n'a pas pu être clôturée par l'arbitre,
- vu les pièces au dossier,
- attendu que le club de Champlost n'a pas fait le nécessaire pour établir la feuille de :match comme demandée en commission sportive du 15 mai 2019,
- prend note de la réception de la feuille de match papier établie par arbitre, Mr Launay,
- prend note du courriel du club de l'UF Tonnerrois,
- enregistre le résultat du match : Champlost = 4 / UF Tonnerrois = 2,
- amende 35 € au club de Champlost pour non transmission de document demandé.

Match 52980.1 du 11.05.19 Charbuy/Auxerre Sp Citoyens – St Georges U18 départemental 2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Charbuy/Auxerre Sp Citoyens = 3 / St Georges = 3.

Match 52492.1 du 18.05.19 Vergigny - Neuvy Sautour U15 départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- attendu que la feuille de mach n'a pas été clôturée par l'arbitre,
- attendu que la feuille de match a été déclôturée par le secrétariat du district,
- prend note de la réception de la FMI et enregistre le résultat : Vergigny = 2 / Neuvy Sautour = 2.

9. Questions diverses

Match 53044.1 du 26.05.19 Migennes 2 – Sens Franco Portugai Coupe Yonne seniors

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 20.05.19 : demande de délégué.

La commission a transmis cette demande à la commission des délégués qui a fait le nécessaire.

Match 53008.1 du 01.05.19 St Denis Les Sens – Paron FC 2 Coupe Prével

La commission prend note du courriel du club de Paron FC en date du 18.05.19 signalant la blessure du joueur Fernandes Peixoto Kellian de Paron FC non inscrite sur la FMI et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 53045.1 du 26.05.19 St Fargeau – Varennes Coupe Prével

Courriel du club de St Fargeau en date du 21.05.19.

La commission donne son accord pour que les enfants du club de St Fargeau accompagnent les 2 équipes sur le terrain avant le coup d'envoi, sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 53046.1 du 26.05.19 Héry – Paron FC 2 Coupe Prével

Courriel du club d'Héry en date du 21.05.19.

La commission donne son accord pour que les enfants du club d'Héry accompagnent les 2 équipes sur le terrain avant le coup d'envoi, sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 50876.2 du 19.05.19 Mt St Sulpice – Chevannes Départemental 1

La commission prend note du courriel de l'arbitre signalant la blessure du joueur Brunet Valentin de Chevannes et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 50329.2 du 02.06.19 St Georges 2 – Lindry Départemental 3 gr B

Courriel du club de St Georges en date du 22.05.19.

La commission donne son accord pour que les enfants du club de St Georges accompagnent les 2 équipes sur le terrain avant le coup d'envoi, sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 51007.2 du 02.06.19 Cheny – Sens Franco Portugais 3 Départemental 4 gr A

Courriel du club de Cheny en date du 20.05.19.

La commission donne son accord pour que les enfants du club de Cheny accompagnent les 2 équipes sur le terrain avant le coup d'envoi, sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 51041.2 du 31.03.19 Cheny 2 – Briennon Départemental 4 gr B

Courriel du club de Cheny en date du 20.05.19 concernant les frais d'arbitrage.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le club de Brienon a fait une demande d'arbitre en date du 18.03.19 pour cette rencontre,
- par conséquent la totalité des frais d'arbitrage sont à la charge du club demandeur,
- demande au secrétariat débiter le compte du club de Brienon de la somme de 23,32 € pour en créditer le compte du club de Cheny (remboursement moitié des frais d'arbitrage).

Match 50816.2 du 02.06.19 Vermenton – E.C.N. 2 Départemental 4 gr D

Courrier du club d'E.C.N. en date du 18.05.19 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 52463.1 du 18.05.19 St Sérotin/Pont.Yonne – Gron Véron U15 Départemental 2 gr A

Courrier de Mr Jourdain, arbitre de la rencontre, en date du 19.05.19 concernant la résultat du match inscrit sur la FMI.

La commission en prend note et enregistre le résultat : St Sérotin/Pont.Yonne = 1 / Gron Véron = 7.

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 16.05.19 concernant le championnat départemental 2 féminin à 8

La commission,

- prend note du courriel de Mr Lafaille,
- attendu qu'à l'issue de la saison, il y a aucune incidence pour les montées et descentes dans ce championnat,
- en application de l'article 9 alinéa 5 – calendrier du championnat seniors 2018/2019 :
 - « Toutefois, une dérogation pourra être accordée avec l'accord écrit des deux clubs si aucune des équipes n'a d'influence sur les montées et descentes du championnat concerné ou pour permettre le bon déroulement des compétitions de niveau supérieur ».

ABSENCE D'ARBITRES

La commission a pris note des absences d'arbitre et les transmet à la C.D.A. :

- D3 gr B 50313.2 du 05.05.19 Fleury La Vallée – Monéteau 2 : arbitre absent
- D3 gr A 50253.2 du 19.05.19 St Julien – St Valérien EESV : arbitre absent
- D3 gr C 50386.2 du 19.05.19 Varennes 2 – Guillon : arbitre absent
- U15 D1 52291.1 du 18.05.19 Fontaine La Gaillarde – FC Gatinais : arbitre absent

10. Participation joueurs suspendus

Match 50306.2 du 01.05.19 Mt St Sulpice 2 – Chemilly Départemental 3 gr B

Participation à la rencontre du joueur DUMOUTIERS Florian du club de Chemilly suspendu. La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note de la réception du courriel du club de Chemilly en date du 17.05.19.
- considérant que le joueur DUMOUTIERS Florian a été suspendu de 3 matchs de suspension ferme - date d'effet le 29 avril 2019,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
 - « Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
 - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
 - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »
- En application du règlement disciplinaire - **4.2 L'exclusion d'un licencié par l'arbitre** : « *Tout joueur exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant* »,
- considérant que l'équipe de Chemilly en Départemental 3 gr B a joué le 1^{er} mai 2019, un match en retard,
- considérant que de ce fait qu'il s'agissait du 1^{er} match de suspension pour le joueur DUMOUTIERS Florian au regard de l'équipe départemental 3 de Chemilly 1,
- dit le joueur DUMOUTIERS Florian non qualifié pour ce match Départemental 3 Gr B du 1^{er} mai 2019 Mt St Sulpice 2 - Chemilly,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chemilly, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe du Mt St Sulpice 2, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur DUMOUTIERS Florian un match de suspension ferme en plus des 2 matchs restant à purger (date d'effet le 27 mai 2019),
- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club de Chemilly, soit 32 €,
- amende 120 € au club de Chemilly pour participation d'un joueur suspendu.

Match 50389.2 du 19.05.19 Héry 2 – Champs Sur Yonne 2 Départemental 3 gr C

Participation à la rencontre du joueur BYCZEK Jérôme du club d'Héry suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- demande au club d'Héry de fournir ses observations sur la participation de ce joueur et ce par écrit pour le **mardi 28 mai 2019, date impérative.**

Match 50813.2 du 19.05.19 Serein AS 2 – Arcy Sur Cure Départemental 4 gr D

Participation à la rencontre du joueur THERVILUS Benisson du club d'Arcy Sur Cure suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- demande au club d'Arcy Sur Cure de fournir ses observations sur la participation de ce joueur et ce par écrit pour le **mardi 28 mai 2019, date impérative.**

11. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 26 mai 2019

- CY 53044.1 Migennes 2 – Sens Franco Portugais : Mme Vié Florence
- CY 53043.1 Appoigny – Joigny : Mr Ménard José
- CP 53045.1 St Fargeau – Varennes : Mr Rollin Pascal
- CP 53046.1 Héry – Paron FC 2 : Mr Favereaux Guy-Emmanuel

12. Prochaines réunions

Mercredi 29 mai 2019

MM Trinquesse – Barrault – Guyot – Rollin

Mercredi 5 juin 2019

MM Trinquesse – Barrault - Batréau - Rollin

Fin de réunion à 18 h 30

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance

Pascal Rollin

Le secrétaire de séance

Didier Schminke